

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_03
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Restes à réaliser 2018**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- La délibération du Comité syndical du 22 mars 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 ;
- Les règles de mise en œuvre de la comptabilité publique M14.

Considérant :

- L'exécution du budget 2018 et l'existence de restes à réaliser en investissement au terme de l'exercice, comme suit (en colonne RAR 2018 calculés) :

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019_03-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_03
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : Restes à réaliser 2018

Restes à réaliser 2018

Opération		Dépenses		Recettes		Balance
N°	Intitulé	RAR 2018 calculés	RAR 2018 proposés	RAR 2018 calculés	RAR 2018 proposés	
149	Aménagement des maisons du Parc	46 178,38 €	46 178,38 €	19 544,76 €	18 260,33 €	- 27 918,05 €
160	Travaux maison du Parc (2014)	91 837,19 €	70 024,48 €	96 988,83 €	45 620,40 €	- 24 404,08 €
1541	Réserve naturelle inv 2016	18 879,65 €	18 879,65 €	13 140,00 €	13 140,00 €	- 5 739,65 €
1581	Matériel services techniques et fonctionnement général	2 456,26 €	2 456,26 €	- €	- €	- 2 456,26 €
158	Matériel informatique	12 823,82 €	12 823,82 €	- €	- €	- 12 823,82 €
1582	Éducation Environ T, C 2018	- €	- €	179,00 €	179,00 €	179,00 €
1591	Natura 2000 - ZSC inv 2016	5 000,00 €	- €	4 624,93 €	- €	- €
159	Natura 2000 - travaux (2014)	- €	- €	813,27 €	- €	- €
1602	Schéma des APN	- €	- €	11 513,44 €	6 048,26 €	6 048,26 €
			- €		- €	- €
Total		177 175,30 €	150 362,59 €	146 804,23 €	83 247,99 €	- 67 114,60 €

- L'obligation de reporter les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant ;

- La possibilité d'approuver les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2018 à reporter sur l'exercice 2019, comme ci-dessus (en colonne RAR 2018 proposés)

Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 0 Pour : 16
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver les restes à réaliser proposés de la section d'investissement du budget 2018 ;

De reporter intégralement ces restes à réaliser en recettes et dépenses sur l'exercice 2019 ;

D'autoriser le Président à poursuivre l'exécution des opérations correspondantes dans la limite des crédits reportés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

